

*** Communiqué de presse***

8. Février 2016

Embargo: Lundi, 8. Février 2016, 9h00

Les délégations de négociation se mettent d'accord sur une proposition de nouvelle Convention collective de travail pour l'hôtellerie-restauration suisse

Bâle. – Les délégations de négociation détachées par les partenaires sociaux de l'hôtellerie-restauration suisse se sont entendues sur une proposition concernant les grandes orientations d'une nouvelle Convention collective de travail (CCNT) à compter de 2017. Les résultats de la négociation sont maintenant soumis aux organes décisionnaires des organisations d'employés et d'employeurs compétentes. L'objectif est que la Convention collective, déclarée d'application générale, puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Jusqu'à cette date, c'est l'actuelle CCNT qui continue de s'appliquer.

Les délégations de négociation officielles des organisations d'employés et d'employeurs de l'hôtellerie-restauration suisse se sont mises d'accord, le 22 janvier 2016, sur les grandes orientations d'une nouvelle CCNT. Après deux ans de pourparlers, les représentants des organisations d'employés Hotel & Gastro Union, Syna, Unia ainsi que les organisations d'employeurs Swiss Catering Association, GastroSuisse et hotelleriesuisse ont défini conjointement la nouvelle orientation. La nouvelle Convention doit contribuer à augmenter la productivité dans le secteur et à réduire les fluctuations. Elle doit par ailleurs continuer à améliorer l'image de l'hôtellerie-restauration et à en renforcer la compétitivité. Les négociateurs entendent en outre poursuivre leurs efforts communs pour imposer, au sein de l'hôtellerie-restauration, des conditions-cadres sociales qui ont fait leur preuve.

Dans une prochaine étape, les résultats des négociations seront minutieusement examinés et mis en forme d'un point de vue juridique. Le texte définitif est prévu pour la fin du premier trimestre 2016. D'ici juin 2016, la proposition de nouvelle CCNT sera soumise aux organes compétents des différentes organisations d'employeurs et d'employés en vue de sa ratification et de son adoption. Suivra l'information à large échelle de tous les employeurs et employés soumis à la CCNT au sujet des nouveautés. L'entrée en vigueur de la nouvelle Convention est prévue pour le 1^{er} janvier 2017. Concernant 27 000 employeurs et plus de 200 000 employés, il s'agit de la plus grande Convention collective de travail déclarée d'application générale de Suisse.

Fin du texte

((Info-Box:))

Calendrier actuel de la nouvelle CCNT:

- 22 janvier 2016: accord de principe des délégations de négociation
- D'ici la fin du 1^{er} trimestre 2016: mise à disposition du texte définitif de la Convention

Eine Kampagne des Gastgewerbes – une campagne de l'hôtellerie-restauration – una campagna dell'industria alberghiera-ristorazione

- Fin juin 2016: clôture de la ratification et de l'adoption de la nouvelle Convention par les six organisations d'employés et d'employeurs
- Puis, information au secteur et au public à propos des nouveautés
- Début juillet 2016: dépôt de la demande d'extension du champ d'application auprès du Conseil fédéral (sous réserve de l'approbation par l'ensemble des partenaires sociaux)
- Janvier 2017: entrée en vigueur de la nouvelle Convention collective de travail pour l'hôtellerie-restauration suisse

Service de coordination pour les requêtes des médias:

Jasmin Epp

Zenhäusern & Partner AG

Tél.: +41 (0)44 386 40 02

E-mail: epp@zen-com.com

CCNT – La Convention collective de travail pour l'hôtellerie-restauration suisse: bonne pour tous.

Les négociateurs des organisations Hotel & Gastro Union, Unia, Syna, GastroSuisse, hotelleriesuisse et Swiss Catering Association (SCA) entendent communiquer plus vigoureusement les avantages de leur Convention collective de travail (CCNT) commune afin qu'elle soit mieux acceptée. Les organisations veulent ainsi mettre en exergue les opportunités qu'offre la CCNT aux employeurs et aux employés de l'hôtellerie-restauration dans un environnement difficile. Le slogan «CCNT: bonne pour tous» ainsi que la présence médiatique, le matériel d'information pour l'hôtellerie-restauration et d'autres mesures doivent sensibiliser le secteur au fait qu'avec la CCNT, l'hôtellerie-restauration sera plus compétitive, notamment sur le marché du travail. Plus d'informations à l'adresse www.l-gav.ch.